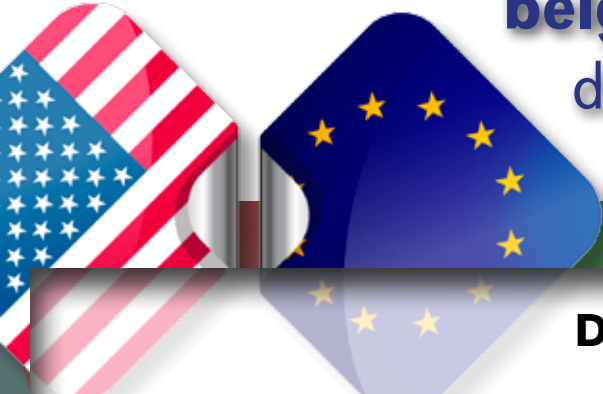




Traités transatlantiques: la société civile belge s'unit contre ces traités de dérégulation non démocratiques



Déclaration commune

La société civile belge émet de sérieuses réserves quant aux impacts des traités transatlantiques sur les citoyens, les consommateurs, les travailleurs et la santé. L'accord CETA, établi entre l'Union européenne et le Canada, ne peut pas être approuvé dans sa version actuelle car il ne respecte pas nos balises ni celles du Parlement européen. Les négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ne peuvent, quant à elles, se poursuivre sur la base ni du mandat ni des méthodes opaques actuels. Nous demandons une démocratisation profonde de la politique commerciale européenne.

Les promoteurs des traités transatlantiques font des promesses qui ne pourront être tenues

Les négociations du TTIP ont été entamées au printemps 2013, avec pour objectif d'aboutir à l'accord commercial le plus ambitieux jamais conclu : il devait apporter une croissance additionnelle de 0,5%, augmenter le revenu des familles et créer de l'emploi¹. Les effets positifs devaient résulter de la suppression des « barrières non tarifaires », c.-à-d. les entraves qui résultent des différences entre les réglementations UE et US. Le TTIP promet d'établir des normes mondiales dont profiteraient aussi les pays tiers, en ce compris les pays en développement.

Depuis lors il est devenu clair

- que les promesses de croissance et de création d'emploi, même dans le scénario le plus ambitieux, sont très modestes;
- que les études d'impacts présentent des résultats divergents. Elles donnent des différences substantielles entre les pays membres de l'UE. De plus, la Belgique se retrouve souvent soit parmi les pays qui en bénéficieront le moins, soit parmi ceux qui y perdront le plus ;
- que la convergence réglementaire ne mène pas à la consolidation des normes et standards les plus élevés (ceux qui offrent la protection la plus adéquate des consommateurs, de l'environnement, du bien-être, etc.) mais à la reconnaissance mutuelle des règles et des méthodes d'inspection et d'approbation. Ceci ne conduit pas à des normes mondiales consolidées, mais aboutit dans la pratique au nivellement vers le bas de l'ensemble de ces normes.

Nous constatons en outre que:

◆ Concernant la croissance, l'emploi et le travail

- Le TTIP risque de détruire 600.000 emplois en Europe et pourrait amputer les revenus des travailleurs de plus de 4.000€ par an. Les pertes potentielles pour la Belgique, tout comme pour les Pays-Bas et la Finlande seraient proportionnellement encore plus importantes. Ces 3 pays perdront à eux seuls 223.000 emplois et plus de 4.800€ par travailleur, selon des simulations sur base du modèle de politique globale des Nations Unies (ce qui proportionnellement pourrait signifier environ 66.000 emplois en Belgique)².
- Les USA n'ont ratifié que 14 conventions de l'OIT, dont 2 des 8 conventions fondamentales, contre 80 en moyenne pour les Etats membres de l'Union européenne, qui ont tous ratifié les 8 conventions fondamentales³.
- Dans plusieurs Etats des Etats-Unis, les violations du droit à la liberté d'association et à la négociation collective entraînent des niveaux de salaires si bas qu'ils créent une concurrence déloyale entre travailleurs.

◆ Concernant la consommation, la santé, l'environnement

- Les normes de produits sont souvent très différentes, par exemple pour les cosmétiques: l'UE interdit plus de 1300 produits chimiques dangereux, contre seulement 11 pour les USA⁴. Le rapprochement des deux systèmes se ferait très probablement au détriment du consommateur européen. De manière générale, alors que le principe de précaution prévaut dans les législations européennes, la législation américaine impose que la preuve d'un dommage soit avérée avant que des mesures de restriction d'utilisation soient prises.
- Dans le secteur de l'alimentation, l'UE utilise le principe « de la ferme à l'assiette » qui impose des normes d'hygiène strictes pour chaque stade de la production, de la transformation et de la préparation des aliments pour la consommation. Aux États-Unis, il suffit d'appliquer des désinfectants en bout de chaîne pour que le produit final puisse être considéré comme propre à la consommation. Cette technique présente des risques sanitaires tout au long de la chaîne de production.

* Les sources des chiffres avancés dans ce texte sont accessibles dans sa version en ligne sur les sites web des organisations signataires, ainsi qu'à l'adresse <http://tinyurl.com/TTIPbe>

- Le TTIP pourrait mener à l'introduction en Europe de brevets sur les procédures médicales, qui entraveraient le travail des médecins et limiteraient la disponibilité de nouveaux traitements pour les patients⁵.
- La possible marchandisation de services d'intérêt général tels que l'assurance maladie, l'approvisionnement en eau et les transports publics empêcheraient l'accès des plus précarisés à ces services de base. Le TTIP et le CETA rendront les marchandisations de ce type irréversibles.
- Le TTIP et le CETA affaibliraient l'ambition des politiques climatiques de l'UE, ce qui a déjà pu être constaté dans le cas de la directive relative aux carburants qui est très faible concernant son approche des sables bitumineux canadiens⁶.

◆ **Concernant l'intérêt général, l'intégration européenne et la démocratie**

- La Commission européenne veut introduire un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et états (connu sous le nom d'ISDS ou ICS) dans le TTIP, bien que les milliards d'euros et les dizaines de milliers d'investisseurs transatlantiques déjà existants montrent bien qu'une telle disposition n'est pas nécessaire pour encourager les investissements. Ces propositions permettraient aux investisseurs transatlantiques d'exiger réparation pour des mesures publiques qui sont parfaitement légales et constitutionnelles mais qui pourraient affecter leurs profits attendus. Il est injustifiable de donner ainsi des droits exclusifs aux entreprises internationales, plaçant leurs intérêts au-dessus de l'intérêt général et des décisions démocratiques.
- Le CETA, même sans le TTIP, permettra déjà aux entreprises américaines via une filiale canadienne d'utiliser l'ISDS ou l'ICS pour réclamer des dommages et intérêts aux autorités belges si elles affectent leurs profits, par exemple par une augmentation des salaires négociée via une convention collective, en renforçant la prévention anti-tabac ou en décidant de fermer des centrales nucléaires⁷. L'association qui regroupe les juges d'Europe (EAJ) a elle-même émis de sérieuses réserves⁸ quant à la compatibilité de l'ICS avec les standards européens et internationaux d'indépendance des juges.
- Le TTIP nuirait au projet européen : vouloir une harmonisation entre l'UE et les USA alors que l'harmonisation intra-européenne est trop peu avancée dans bien des domaines, c'est détruire l'espoir de voir un jour émerger une Europe des peuples que nous appelons de nos vœux.
- Le TTIP, c'est aussi une question de droits humains et de protection des données. Dans une « société de la connaissance », le commerce des données à caractère personnel constitue un enjeu commercial de première importance. Les entreprises américaines exercent une pression extrêmement forte pour tirer vers le bas la réglementation européenne, bien plus contraignante et récemment renforcée, en matière de protection des données personnelles⁹. Cette volonté de mettre à mal une liberté aussi fondamentale que le respect de la vie privée pour des raisons commerciales est inacceptable.
- La façon dont ces accords commerciaux sont conclus est peu démocratique. Les négociations se déroulent à huis clos. Une partie des textes de négociation ne sont accessibles que par certains parlementaires qui ne sont pas autorisés à en parler à leurs électeurs. A la fin des négociations, une décision du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne suffiront pour ordonner une application « provisoire » (mais difficilement réversible), tandis que les parlements ne pourront au final que dire « oui » ou « non » à l'ensemble de l'accord qui affectera un spectre très large de domaines législatifs.

◆ **Concernant les pays tiers et les pays en voie de développement**

- Les deux plus grandes économies du monde négocient le TTIP avec l'objectif explicite de développer des réglementations pour le monde entier, notamment dans plusieurs domaines qui ont

déjà été refusés dans le passé par les pays en développement dans le cadre de l'OMC (sur la libéralisation des marchés publics et des investissements notamment)¹⁰. La complexité du nouveau monde multipolaire appelle à réinventer le dialogue multilatéral et non à foncer dans une logique de blocs qui s'opposent.

- Une libéralisation profonde du commerce entre les États-Unis et l'UE et une reconnaissance mutuelle exclusive nuiront aux échanges intra-européens et réduiront la part de marché des pays tiers, y compris les pays en voie de développement. Certaines études prévoient des baisses des exportations jusque 34% pour la Thaïlande ou l'Indonésie, d'autres prévoient des pertes de revenus de 7,4% pour la Guinée ou encore 4,1% pour le Botswana.¹¹

Pour ces raisons et de nombreuses autres, les organisations belges de défense des travailleurs, des consommateurs, de l'environnement, du droit à la santé, des droits humains et de la solidarité internationale, s'unissent pour adresser le message suivant à toutes les autorités belges concernées :


Nous refusons ces traités transatlantiques non démocratiques fondés sur la dérégulation.

1 Les négociations du TTIP ne peuvent continuer sur la base du mandat et des méthodes actuels et doivent respecter les balises suivantes :

- pas de clause d'arbitrage «ISDS» ou «ICS» ;
- pas d'harmonisation des réglementations qui risque d'affaiblir nos normes et de freiner le progrès social ;
- pas de destruction des lois et des réglementations qui protègent les consommateurs et l'environnement ;
- une protection et une promotion sans équivoque des services publics et services d'intérêt général présents et futurs ;
- un tout autre partenariat qui fait passer les droits humains des citoyens avant l'augmentation du commerce ;
- pas de dérégulation des services financiers mais plutôt une collaboration pour assurer la stabilité du système financier et pour mettre la finance au service de l'intérêt général ;
- des clauses sociales et environnementales élevées et contraignantes, garantissant les droits humains, les droits des travailleurs et protégeant le principe de précaution, faisant primer ces valeurs sur le simple accroissement quantitatif du commerce, avec des mécanismes de plaintes et de sanctions persuasifs et participatifs pour faire respecter ces clauses, tenant compte des processus existants (tels ceux existant à l'OIT pour les normes du Travail), pour faire respecter ces clauses.

2 Nous demandons un processus profondément démocratique : une vraie transparence et un vrai débat public en Belgique sur ces traités. Le TTIP et le CETA concernent de nombreux sujets de société, bien davantage que le seul commerce. Un travail démocratique sérieux nécessite des concertations régulières avec les parlements et la société civile, sur bases de textes de négociations précis partagés dans un calendrier adéquat et des études d'impacts précises de chaque mesure pour alimenter utilement les positions belges avant chaque réunion du Conseil.

3 Un premier geste politique clair : Non au CETA. Ce texte de 1.600 pages, présenté comme à prendre ou à laisser, ne respecte pas les balises minimales posées pour le TTIP. Il constitue donc un dangereux précédent ouvrant la porte au TTIP ainsi qu'une menace inacceptable pour nos droits et notre démocratie. Nous appelons tous les responsables politiques belges à refuser la signature et la ratification dans sa version actuelle de l'autre traité transatlantique CETA, qui sera présenté aux gouvernements (y compris régionaux et communautaires) pour signature puis au Parlement européen pour ratification bien avant le TTIP. Nous demandons que le CETA doive aussi être présenté aux parlements des États-membres et qu'une mise en œuvre provisoire ne soit pas permise.



1 European Commission, "TTIP, The Economic Analysis Explained",

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/september/tradoc_151787.pdf

2 "The Trans-Atlantic Trade and Investment Partnership: European Disintegration, Unemployment and Instability", Jeronim Capaldo, Tufts University

<http://ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/14-03CapaldoTTIP.pdf>

3 ETUI, "The Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP): a controversial agreement and dangerous for workers"

<https://www.etui.org/content/download/21335/177839/file/The+Transatlantic+Trade+and+Investment++Ghailani+and+Ponce+del+Castillo.pdf>

4 BEUC, "Transatlantic Trade Deal and Consumers"

http://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2015-009_transatlantic_trade_deal_and_consumers_flyer.pdf

5 Position des mutualités belges sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), "Le TTIP, un cheval de Troie pour des soins de santé de qualité accessibles à tous ?" <http://tinyurl.com/CIN-TTIP>

6 Greenpeace EU, "TTIP Q&A – unpacking EU-US trade talks"

<http://www.greenpeace.org/eu-unit/Global/eu-unit/reports-briefings/2016/201602%20comprehensive%20QandA%20TTIP%20FINAL.pdf>

7 "The zombie ISDS : Rebranded as ICS, rights for corporations to sue states refuse to die", Various European NGOs

<http://corporateeurope.org/international-trade/2016/02/zombie-isds>

8 "Statement from the european association of judges (EAJ) on the proposal from the european commission on a new investment court system"

<http://www.iaj-uim.org/iuw/wp-content/uploads/2015/11/EAJ-report-TIPP-Court-october.pdf>

9 "EDRI's red lines on TTIP"

https://edri.org/ttip_redlines/

10 "Transatlantic treaty (TTIP) : topography of a controversial partnership" <http://www.cncd.be/Transatlantic-Treaty-TTIP>

11 "Economic Consequences of a Transatlantic Free-Trade Agreement for Asia", Bertelsmann Stiftung

http://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/user_upload/Asia_Policy_Brief_2013_05_e.pdf ;

"Mögliche Auswirkungen der Transatlantischen Handels- und Investitionspartnerschaft (TTIP) auf Entwicklungs- und Schwellenländer", IFO Institut